

Commune: **EYREIN**

Site inscrit par
Arrêté ministériel du:
5 décembre 1944

Superficie: **63 ha**

Situation:
20 km au nord-est
de Tulle,
12 km au sud-ouest
d'Egletons



Etang de Chabrière



COMPOSANTES DU SITE

Situé sur le Plateau des Etangs, au nord-est du bourg d'Eyrein, le site concerne un petit étang construit juste en aval de la confluence de quatre vallons, ainsi que ses abords où alternent bois et prairies. L'ensemble forme un paysage pittoresque où l'eau et la végétation dialoguent intimement.

L'étang, facilement perceptible depuis la petite route qui passe sur la chaussée, s'étale sur une superficie de 12ha environ. Il constitue le plus vaste et le plus ancien étang de la commune. Son origine n'est pas connue mais il est mentionné en 1785, comme propriété du « très noble Lavaur de Vernéjoux » avec une superficie de 4ha. Après la Révolution, il est acquis puis étendu par un important propriétaire exploitant local, résidant sur la commune : le « bourgeois Chabrière Etienne », dont il a pris et conservé le nom. Le cadastre napoléonien de 1829 mentionne l'appartenance de l'étang, ainsi que celle des moulins situés directement à l'aval, à Antoine Chabrière, alors maire de la commune et propriétaire de plusieurs maisons dont une belle demeure située sur la place de l'église.

En 1945, le rapport accompagnant la demande de protection du site comporte la description suivante : « C'est un miroir d'eau

assez découpé (...). De la voie de chemin de fer, on a une vue sur ce petit étang. Il est assez fréquenté par les pêcheurs car il a la réputation d'être poissonneux. L'étang est calme, reposant, c'est un but d'excursion pour les tullistes. »

L'étang présente une forme très découpée que vient souligner le relief ondulant des environs. En rive ouest les bois (sapins, chênes) enveloppent étroitement la nappe d'eau. Côté est, ils laissent momentanément place à une vaste prairie qui ménage une longue rive en herbe et dégage en surplomb une ligne d'horizon ourlée de sapins. Des saules ponctuent les berges.

ÉVOLUTION

La vue sur le bourg et l'église (Classée Monument Historique par arrêté du 24.12.1913) évoquée dans la notice du rapport de protection n'est plus perceptible. De même, l'attrait de l'étang auprès des tullistes n'est plus aussi fort, d'autant que ses rives sont privées.

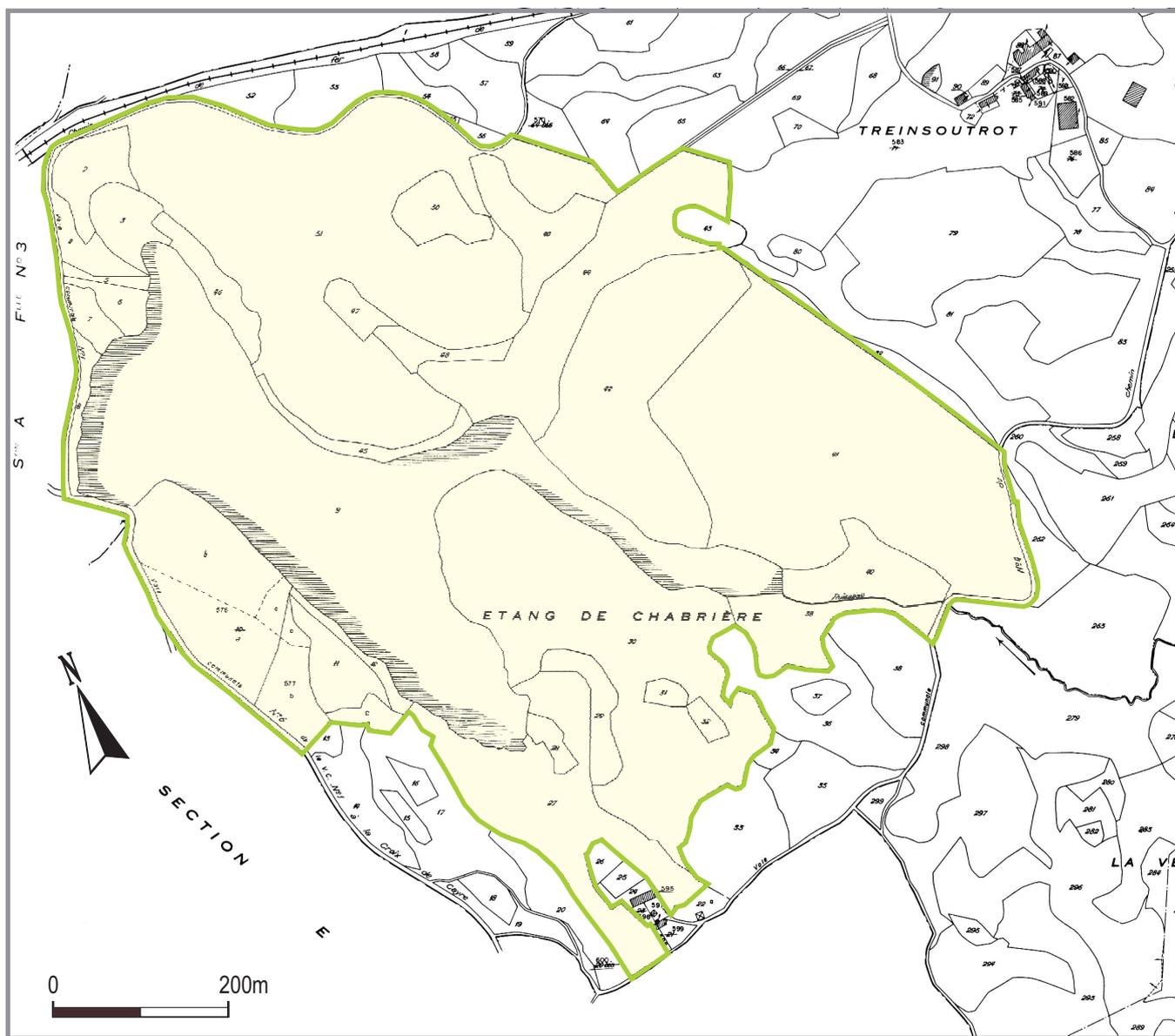
Un ponton aménagé sur la rive nord-ouest affleure discrètement à la surface de l'étang.

ORIENTATIONS DE GESTION

L'étang n'est pas signalé dans le bourg, probablement parce qu'il a un statut privé. Cependant, comme il est bien visible depuis la petite route qui passe sur la chaussée, il pourrait être intéressant d'y mentionner le caractère protégé du site (panneau d'information).

La partie aval comprenant un édifice avec un toit à 4 pans en lauze, l'ancien moulin et tout un dispositif hydraulique de petits canaux, se trouve curieusement en dehors du périmètre de protection. Une extension à ces espaces également visibles depuis la chaussée étofferait logiquement le site.

Enfin la vue vers le bourg offrirait plus de richesse aux vues perceptibles depuis la chaussée que l'actuel écran de résineux. Il serait intéressant de retrouver la liaison visuelle mentionnée dans le rapport, mais cette action se situe en marge du périmètre actuel de protection.



 Périmètre du site